



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

géothermie

Question écrite n° 58309

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur le dossier de la géothermie. En effet, ce dossier d'une énergie renouvelable a été promu dans plusieurs collectivités, notamment en Île-de-France, dans les années 70 à 80. Des conditions de risques importants ne leur ont pas permis de poursuivre cette expérimentation car elle s'avérait particulièrement coûteuse, avec une technologie parfois inadaptée. La crise énergétique et la nécessité de disposer d'une énergie non polluante dans le cadre du réchauffement climatique mondial, pourraient donc donner un nouvel avenir à la géothermie avec une approche publique environnementale différente. Il pourrait donc s'avérer utile et intéressant de se pencher sur ce dossier, avec un bilan des expériences menées et une étude prospective de relance de cette énergie géothermique. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58309

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8698

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)